

La mobilisation des ressources au BaCoMaB: Accords de Pêche avec l'Union Européenne

Auteur:

Mohamed-Lemine Dhehby

Fond:

BaCoMaB

Mauritanie | 2013



Latin American and Caribbean
Network of Environmental Funds

existence de moyens suffisants pour garantir la durabilité de l'appui institutionnel et des activités de conservation pour les années à venir.

La création du BACoMaB

Le Fonds fiduciaire de biodiversité marine et côtière du Banc d'Arguin (BACoMaB) a été créé en janvier 2009, presque dix ans après la conclusion de la première étude de faisabilité portant sur cette initiative. Une des raisons de ce délai, outre les difficultés inhérentes à la création d'un FE, était que les donateurs tenaient à ce que le gouvernement mauritanien contribue à la constitution du capital du fonds. Comme nombre de fonds fiduciaires pour la conservation en Afrique francophone, le BACoMaB est une fondation de droit anglais inscrite à Londres. Cette localisation *offshore* a de nombreux avantages, parmi lesquels des déductions fiscales pour les donateurs américains et européens.

Le BACoMaB reçoit le soutien des plus hautes autorités techniques et politiques de Mauritanie. Il a été officiellement reconnu par le conseil des ministres en décembre 2010, ce qui a donné au FE la compétence de recevoir des dons et des legs et de gérer des fonds publics. Par cet acte significatif, le gouvernement mauritanien démontrait son engagement envers la conservation de la biodiversité marine et côtière et donnait au FE les moyens de la réaliser.

Les objectifs du BACoMaB sont les suivants :

1. Promouvoir, dans l'intérêt général, la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement physique et naturel du Parc National du Banc d'Arguin, en priorité, et d'autres aires côtières et marines protégées en Mauritanie
2. Promouvoir, dans l'intérêt général, le développement durable des « Sites bénéficiaires » par :
 - a. la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles,
 - b. la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie pour les populations résidentes,
 - c. la promotion des moyens durables pour la croissance et la régénération économiques ;
3. Promouvoir l'éducation du public en matière de biodiversité, conservation, durabilité et gestion des « Sites bénéficiaires ».

Le fonds de dotation du BACoMaB s'élève aujourd'hui à EUR 17,3 millions et, chose intéressante, les autorités mauritaniennes font partie des principaux contributeurs :

Donateur	Stade	Montant (EUR)
Gouvernement mauritanien / UE	En cours	2.8 millions
MAVA (Fondation)	En cours	6 millions
BMZ (Coopération allemande)	En cours	5 millions
AFD	Octroyé	2.5 millions
FFEM	Probable	1 million
Industries d'extraction	Probable	n/a
FEM	Probable	n/a
Coopération espagnole	Très probable	n/a
Total (2014)		17.3 millions

Le retour sur investissement moyen du fonds a été de 4,08 % par an, ce qui est inférieur à la moyenne internationale des FE. Compte tenu de l'inflation annuelle de 1,94 % de l'euro, les gains nets du fonds s'établissent à 2,14 %.

II) Analyse

Importance de la participation du gouvernement pour attirer les autres donateurs

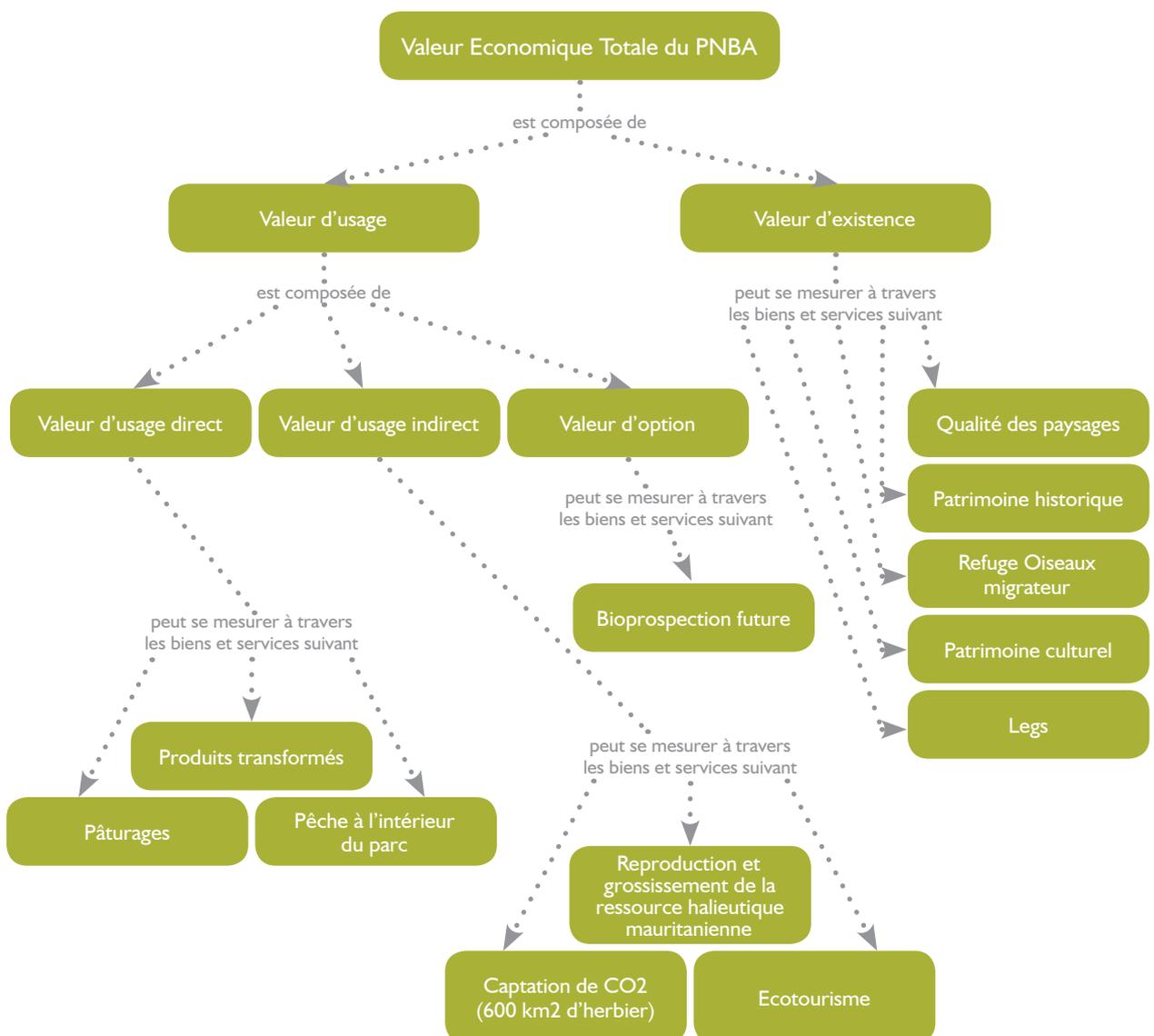
C'est l'engagement national qui a permis de garantir la sécurité du mécanisme. Il a soutenu tout le succès de la création et du fonctionnement du FE. Il a permis de catalyser l'action et de renforcer la confiance des parties prenantes. Pour trouver les fonds nécessaires, le gouvernement avait le choix entre :

- créer de nouveaux instruments financiers, tels qu'une taxe d'aéroport (fonds renouvelable)
- Prélever une partie des royalties de l'exploitation pétrolière offshore qui a récemment commencé dans le pays
- Utiliser l'Accord de partenariat de pêche entre l'UE et la Mauritanie pour financer le PNBA.

Évaluation économique : la clé de la stratégie de mobilisation de ressources

Le premier plan d'affaires du PNBA a été publié en 2007. Il définissait les besoins financiers du parc à long terme, l'échelle du manque de financement, et une série de solutions pour combler ce manque.

Cartographie des services environnementaux du PNBA



La carte des services environnementaux fournie par le parc a été complétée par une évaluation économique quantitative et un premier essai d'évaluation monétaire. Il est clairement apparu que le service le plus précieux fourni par le PNBA était d'assurer la reproduction des stocks halieutiques. Le PNBA est une frayère et un lieu d'alevinage de plusieurs espèces de poissons du plus haut intérêt pour les flottes industrielles internationales. Bien qu'il soit difficile de calculer précisément la valeur d'usage indirect, tout indique que la reproduction des poissons au sein du périmètre du parc, où de nombreux spécimens atteignent leur maturité, est responsable d'une bonne part des stocks halieutiques mauritaniens. L'hypothèse la plus vraisemblable est que 60 % des stocks halieutiques de la zone économique exclusive (ZEE) de Mauritanie profitent directement de l'existence du PNBA.

Au plan national, les revenus de la pêche représentent près de 30 % du budget national. La pêche est responsable de la moitié des échanges extérieurs et de plus d'un tiers des emplois du pays (c'est le premier employeur). Une évaluation monétaire préliminaire des fonctions écologiques du parc indique qu'elle génère entre 300 et 350 millions d'euros par an (Fernandez, 2009). Ce montant est certainement sous-estimé car il ne tient pas compte de la valeur de la biodiversité, des paysages et de l'héritage archéologique et historique.² De toute façon, cette évaluation montre bien l'immense importance économique du PNBA en tant que site de frayère et d'alevinage pour plusieurs espèces de poissons considérées comme essentielles par l'industrie halieutique internationale.

Capitalisation nationale du BACoMaB à travers des accords de pêche

Le premier accord de pêche signé entre la Mauritanie et l'UE date de 1987.³ L'UE tient à garder un accès aux ressources mauritaniennes de par leur proximité avec l'Europe. D'autre part, la flotte de pêche de Mauritanie ne permet pas que ses zones de pêche soient exploitées au maximum de leur potentiel (les quotas de pêche font l'objet répété de discussions internationales).

Dans le cadre de l'accord de pêche entre l'UE et la Mauritanie entré en vigueur le 1^{er} août 2006 pour un montant de 305 millions d'euros sur une période de six ans, 65 millions ont servi à l'élaboration et à la mise en place d'une politique sectorielle de la pêche. Sur cette somme, le PNBA a reçu un million d'euros par an, dont la moitié a été versée au BACoMaB formant ainsi un mécanisme unique de paiement pour services écosystémiques. Le gouvernement et le BACoMaB se sont formellement accordés sur les points suivants :

- Article 1 : Le contributeur fait un don d'un montant pouvant atteindre 2.8 million EUR pour la capitalisation de la dotation du bénéficiaire, sous forme d'un don à perpétuité pour la gestion durable des espaces protégés côtiers et marins de Mauritanie.
- Article 3 : Le bénéficiaire s'engage à constituer une unité d'exécution en Mauritanie et à mettre en place des instruments de gestion, des règles transparentes de passation de marché et un système de suivi-évaluation assurant la traçabilité et la mesure de l'impact des activités relevant des objectifs du récipiendaire.
- Article 5 : Le bénéficiaire s'engage à fournir au contributeur (i) au 31 mars de chaque année, un rapport annuel sur les activités de l'exercice précédent, (ii) des rapports trimestriels sur la gestion des actifs, (iii) un audit des comptes du rapport de la Fondation.

² Notons que la récente découverte de pétrole dans la ZEE mauritanienne pourrait rendre cette évaluation monétaire contreproductive

³ Pour l'historique des accords de pêche entre l'UE et la Mauritanie, consulter : http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements/mauritania/index_en.htm [accessed 03.09.2013]

Calendrier des décaissements en faveur du BACoMaB

Tranches	Montant (EUR)	Fecha
1	505 915	26/08/2010
2	546 797	26/01/2011
3	391 003	14/12/2011
4	455 927	25/04/2013
5	450 178	31/08/2013
6	450 178	31/03/2014
Total	2 800 000	

III) Enseignements et conclusions

Importance de la participation du gouvernement à la capitalisation du BACoMaB (via Accords de pêche) pour assurer la constitution du fonds et le plein engagement des bailleurs.

L'évaluation du PNBA a permis de mieux comprendre les services rendus par le parc, ce qui a incité l'UE à le financer et ouvert le débat sur les façons de conserver ces ressources à long terme.

L'évaluation économique du PNBA a été considérée extrêmement utile et le FFEM considère la possibilité de contribuer au capital du BACoMaB en finançant une évaluation scientifique de la valeur économique du Banc d'Arguin. Les résultats de cette étude renforceraient la position du BACoMaB en faveur de l'adoption d'une politique ambitieuse de diversification de ses financements (incluant par exemple les PSE et le « carbone bleu »).

L'évaluation économique peut constituer un outil puissant (dans le cas du PNBA, les ressources halieutiques étaient essentielles), mais son emploi doit être mesuré puisqu'il existe le risque que des utilisations autres que la conservation (telles que l'extraction minière et pétrolière) puissent rapporter plus à court terme.

Le BACoMaB vient de se fixer de nouveaux objectifs: le FE souhaite disposer d'au moins 35 millions EUR avant 2017, et 55 millions EUR avant 2020 ; ils seront investis à perpétuité sur des marchés *offshore* socialement responsables, conformément à une stratégie que le Conseil du FE devra définir.

La stratégie de financement du BACoMaB inclut le soutien gouvernemental (via de nouveaux accords de pêche) ainsi que des dons supplémentaires provenant de donateurs actuels et futurs, et 15 millions EUR provenant des industries extractives (gisements de pétrole *offshore* près des limites du parc).

Dans une certaine mesure, la stratégie adoptée par le PNBA pourrait être reproduite dans d'autres espaces protégés où la production halieutique est élevée.

“ Sur cette somme, le PNBA a reçu un million d'euros par an, dont la moitié a été versée au BACoMaB formant ainsi un mécanisme unique de paiement pour services écosystémiques. ”